



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/03/26

Date de convocation : 16/03/2010

L'an deux mille dix,
Le mardi 30 mars à 18 heures

Date d'affichage : 23/03/2010

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., HENRI M., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Nombre de présents : 18

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à RICARD J.), CONTE D. (pouvoir à CORRECHER M.), VERGNES M.T. (pouvoir à MARCIPONT D.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Nombre de votants : 22

Absente : AUTIQUET B.

OBJET : BUDGET GENERAL - APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2010.

Monsieur le Maire précise que les propositions du Budget Primitif 2010 intègrent toutes les délibérations soumises et votées, lors de cette même séance, y compris le vote du Compte Administratif 2009.

Il donne lecture des masses budgétaires du Budget Primitif 2010 à savoir :

1/ Section de Fonctionnement :

Le budget primitif comptabilise 5 172 336 € de dépenses et de recettes. Après reprise du report à nouveau de 228 072 € conformément à la délibération d'affectation du résultat 2009, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes. Les charges financières prennent en compte tous les emprunts réalisés à ce jour.

Il convient de prévoir un virement de 944 125 € à la section d'investissement afin d'équilibrer les opérations.

Il donne lecture des chapitres et commente chacun d'eux.

2/ Section d'Investissement :

Il rappelle, conformément à la délibération d'affectation du résultat, qu'il est opéré au compte 1068 une recette de 828 000.67 € confortant le déficit de l'exercice 2009 lié aux opérations financières.

Il précise qu'un programme pluriannuel d'investissement 2009 - 2010 s'élevant à 2 060 244 TTC (avec RAR de 1 189 519 €) devra faire l'objet, compte tenu des subventions prévues, d'un emprunt de 387 215 € (court terme et long terme) ; les travaux en régie s'élèvent à 145 000 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 670 796 € (y compris les restes à réaliser).

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE LA RECEPTION EN PREFECTURE
LE

- ET DE LA PUBLICATION, LE

A NEGREPELISSE, le

Un large débat s'instaure au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après examen et en avoir délibéré :

APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2010,

VOTE le présent Budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

DONNE tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

ADOPTE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON